

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DELIBERATION n°2023/07/18-01-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 18 juillet 2023, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

DECIDE :

OBJET : Procès-verbal de la séance du 20 Juin 2023

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 20 juin 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18 membres présents et représentés

Membres présents : 17

Membres représentés : 11

Fait à Marseille le 18 juillet 2023

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
SEANCE DU 20 JUIN 2023**

Étaient présents :

Collège A

BERTON Éric (Président)
BOUFFIER Sophie
BRANDT-POMARES Pascale
LEONETTI Georges
MOURET Laurence
LATIFI Amel

Collège B

DAUDE Hervé
LENGRAND-JACOULET Sophie
RIBAUD Anne
QUARANTA Jean-Marc
SIFREIN-BLANC Caroline
TRANVOUEZ Erwan

Collège BIATSS :

FORESTIER Frédéric
GAUDY Fabrice
MAILLE Laure
ROSA Emmanuelle
TIR Fathia

Collège Usagers :

BROUWER Max

Personnalités extérieures :

Étaient représentés :

SICARD DESNUELLE Marie-Pierre a donné pouvoir à BRANDT-POMARES Pascale
GODRON Amaury a donné pouvoir à BRANDT-POMARES Pascale
MIQUELLY Véronique a donné pouvoir à BERTON Éric
BIANCARELLI-LOPES Aurélie..... a donné pouvoir à BERTON Éric
DORIOLE Alexandre..... a donné pouvoir à BOUFFIER Sophie
GIMENEZ Guy a donné pouvoir à LEONETTI Georges
LECCIA Paul a donné pouvoir à LEONETTI Georges
TRANVOUEZ Erwan.....a donné pouvoir à MOURET Laurence
PHILIPPE Aurélie a donné pouvoir à MOURET Laurence
CATONI Ghjuvan..... a donné pouvoir à BROUWER Max
DEHEE Delphine a donné pouvoir à BROUWER Max

Rappel du nombre total de membres en exercice convoqués au CA : 35

Quorum : 18

Nombre de présents : 18

Dont nombre de membres représentés (procurations validées) : 11

Nombre de membres absents : 6

Décompte des votants à l'ouverture de la séance : 18+11, soit 29 présents ou représentés

Étaient absents sans représentation :

BLACHE Philippe

De SAINTE MARIE Isabelle

De PONCINS Côme

KEBE Malick

MASOTTI Véronique

PROST Jean-Philippe

Invités permanents

GALAND Mélanie, représentant le Recteur d'Académie d'Aix-Marseille

CRIVELLO Maryline, Vice-Présidente du Conseil d'Administration

CORVELLEC Laurence, Directrice générale des services

DJAMBAZIAN Philippe, Agent comptable

Invités à la séance

VERHAEGHE Damien – Vice-président Richesse humaine et patrimoine

BENSOUSSAN Laurent – Administrateur provisoire du SUMPPS

DELAPORTE Philippe – Vice-président Recherche

BOS Pierre – Directeur général adjoint des services

VOGEL Damien - Directeur général adjoint des services

CHABANON Noémie – Directrice du Pôle Institutionnel, Statutaire et Coordination de la DAJI

MORO Jean-Louis – Vice-Président Vie des campus, qualité de vie au travail et sécurité au travail

NICOD Lionel – Vice-président Formation

MALLET Bertrand – Directeur des Opérations Campus à la DDPI

BARUSSEAU Corinne – Directrice Pôle Administratif et financier de la DDPI

AMIDIEU Stéphane – Directeur du Pôle Logistique à la DEPIL

La séance est ouverte à 13 heures et 23 minutes.

INTRODUCTION

a) Appel

L'appel est réalisé.

b) Vérification atteinte du Quorum

Le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023

Mme Laurence MOURET indique qu'elle a demandé une correction, qui a été prise en compte.

Le procès-verbal modifié est approuvé à l'unanimité.

M. Fabrice GAUDY se porte volontaire pour être le secrétaire de séance.

1. SUJETS D'ACTUALITÉ ET D'ORIENTATION GÉNÉRALE CONCERNANT LA POLITIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

a) Actualités de l'établissement

1.a.1. Adhésion d'AMU à la Charte du réseau des Migrants dans l'Enseignement Supérieur

M. Le Président indique que l'association Migrants dans l'Enseignement Supérieur a pour but premier de faciliter l'insertion académique des étudiants, enseignants et chercheurs en exil dans un réseau constitué d'universités et plus spécialement de :

- Favoriser et accompagner leur information, leur orientation, leur inscription et la reprise d'études, l'apprentissage du français, la validation des niveaux et diplômes, et, d'une manière générale, faciliter leur accompagnement social et administratif ;
- Défendre leurs droits pour permettre des conditions de vie et d'études optimales. L'association entend pour ce faire :
- Coordonner et représenter ses membres, rendre visibles leurs actions, porter leurs questionnements, propositions ou revendications auprès des partenaires et autorités compétentes ;
- Coordonner et représenter ses membres, rendre visibles leurs actions, porter leurs questionnements, propositions ou revendications auprès des partenaires et autorités compétentes ;
- Encourager la réflexion prospective et critique sur les questions migratoires ;
- Promouvoir à l'international des actions permettant la formation, l'insertion et la mobilité des étudiants et chercheurs en exil.

La Charte du réseau a été élaborée le 13 décembre 2017.

M. F. FORESTIER rejoint la séance

1.a.2. Restructuration de la Vice-présidence Étudiante

M. Jean-Louis MORO indique que 4 Vice-présidents ont été nommés pour répartir la charge de la fonction du Vice-président étudiant Monsieur Damien JARFAUT :

- Monsieur Jérémie OLIVE, Vice-président étudiant délégué en charge de l'écoresponsabilité et de l'engagement,
- Monsieur Max BROUWER, Vice-président étudiant délégué en charge des affaires institutionnelles et internationales,
- Madame Anaëlle ENOCH, Vice-présidente étudiante déléguée en charge du bien-être (sport & santé) et du parcours universitaire (orientation),
- Monsieur Romain JACQUET, Vice-président étudiant délégué en charge de l'interdisciplinarité, de la valorisation de la culture scientifique étudiante et du 3^{ème} cycle.

1.a.3. Appels à projets :

- **La Grande Fabrique de l'Image**

Mme Maryline CRIVELLO indique que le département SATIS d'Aubagne, après avoir répondu à un appel à projet, a obtenu un financement de 500 k€ sur un projet portant sur la postproduction.

En effet, si le territoire constitue une force en termes de tournage, il rencontre des difficultés dans la postproduction. Ce financement permet donc de développer les questions de montage au sein de SATIS.

Par ailleurs, compte tenu du classement du département SATIS au niveau national (classé 4^e), sa transformation en école de cinéma, au sein même d'AMU, a été décidée.

Mme Fathia TIR, MM. Max BROUWER et JM. QUARANTA rejoignent la séance.

- **Festival des Sciences sociales et des arts, Festival Jeu de l'Oie**

Mme Maryline CRIVELLO indique que la 4^e édition du Festival de rentrée, le Festival du Jeu de l'Oie, aura deux partenaires : le Mucem, comme à l'accoutumée, et la Criée pour la première fois.

Le Festival se tiendra les 15 et 16 septembre 2023 et aura pour thème une notion interdisciplinaire : « Se nourrir en Méditerranée ».

Ce sujet sera l'occasion de mener une réflexion sur le modèle nutritionnel méditerranéen et sur l'avenir de l'alimentation.

Elle rappelle que le nom du Festival est un dérivé du Jeu de l'Ouie, qui raconte un parcours initiatique à parcourir pour parvenir au Paradis de l'Oie, avec son lot d'épreuves (prison, mort, pont à traverser ...). Il s'agit d'un jeu très ancien devenu patrimonial et tous les Festivaliers sont des joueurs et joueuses, dans l'objectif de sortir des hiérarchies académiques actuelles.

Deux questions animent le Festival :

- « Modèle méditerranéen ? » Se nourrir en Méditerranée, héritages partagés, héritages contestés ?
- Comment se nourrir en Méditerranée demain entre urgence climatique et innovation ?

Pour répondre à ces questions, médecins, nutritionnistes, diététiciens, archéologues et sociologues interviendront.

2 partenaires accompagneront le projet :

- *France Bleu Provence*, qui diffusera des annonces sur l'antenne,
- *Le 1 Hebdo*, qui créera un numéro en partenariat, pour une diffusion nationale le 14 septembre.

Par ailleurs, le Mucem distribuera des Pass Mucem+ à tous les étudiants qui participeront au Festival. La programmation prévoit aussi d'offrir un Pique-Nique le vendredi midi aux étudiants dans le jardin du Mucem.

Des tables rondes, conférences, ateliers, dégustations et concerts sont prévus.

Enfin, la ville de Marseille soutient l'édition d'un livre de cuisine partagé : tous pourront apporter une recette, qui sera publiée si le choix de celle-ci est donné.

Mme Laurence CORVELLEC ajoute qu'une communication sera faite pour que les personnels qui souhaitent participer au Festival puissent le faire.

b) Stratégie de l'établissement

1.b.1. Statuts du Service Universitaire de Santé Étudiante

M. Laurent BENSOUSSAN rappelle que la réforme réglementaire des services universitaires et interuniversitaires de santé modifie la dénomination du SIUMPPS en Service universitaire de Santé Étudiante (SSE).

Ce changement s'accompagne d'un élargissement des missions autour de la prévention (prise en charge de la santé mentale, sexuelle, l'activité physique adaptée...), la prévention par les pairs et notamment les dispositifs d'étudiants relais santé, l'accès aux soins de premier secours et la veille sanitaire.

L'examen de santé intègrera une dimension médicale, psychologique et sociale (orienté vers des publics prioritaires en raison de leur situation de handicap, d'exposition à des risques particuliers ou de risque de rupture du parcours de soin).

Un conseil de gestion a été créé, il se réunit en formation restreinte une fois par an et en formation élargie chaque semestre. Le conseil de gestion est élargi au VP du CROUS, à des représentants étudiants et des représentants des établissements co-contractants ainsi qu'un représentant de l'ARS.

Pour couvrir ses frais de gestion, le SSE facturera les écoles conventionnées souhaitant faire bénéficier du centre de santé à ses étudiants, la somme de 11€/étudiant en supplément des 27€ au titre de la visite préventive.

La création d'une annexe du centre de santé sur le campus d'Aix-en-Provence est présentée : elle s'inscrit dans la démarche du réseau d'accès aux soins de santé dédié aux étudiants d'AMU : RESAMU.

Partant du constat de l'Observatoire de la vie Étudiante (Repérages sur la santé des Étudiants en 2018), que la santé étudiante est généralement mise de côté (renoncement au soin, difficulté d'accès notamment pour les étudiants étrangers, 1/3 des étudiantes n'ont jamais consulté de gynécologue, 50% des étudiants n'ont jamais fait de dépistage de l'hépatite B ou C), l'ouverture d'une antenne est en cours à Aix-en-Provence.

Les avantages d'un centre de santé pour les étudiants sont nombreux : la proximité, la rapidité pour obtenir un rendez-vous (via la plateforme MAIIA), la possibilité d'avoir un médecin traitant au sein du centre, l'absence d'avance de frais et de dépassement d'honoraires.

Une équipe pluridisciplinaire sera dédiée : 2 médecins, 3 infirmières diplômées d'Etat, 2 personnels administratifs et à terme 1 psychiatre et 1 psychologue. L'annexe du centre sera ouverte du lundi au vendredi, soit 20 heures par semaine.

Les visites de prévention se poursuivront ainsi que les visites d'aménagement dispensées par un médecin. Des consultations de prévention spécialisées seront organisées : vaccination, dépistage, etc. Ces actions de prévention seront relayées par des étudiants relais santé ERS à l'occasion de journées thématiques et l'antenne développera des partenariats avec le réseau existant et en créera de nouveaux.

Mme Fathia TIR indique que le SGEN CFDT a donné un avis favorable sur ce point au CSA. Elle remercie Monsieur BENSOUSSAN pour les éclairages qu'il a apportés quant à l'apport et à l'objectif de ce service. Elle souhaite préciser que c'est le rendement du premier SSE qui a permis la création d'une annexe et d'élargir le dispositif à l'ensemble des campus.

Le Conseil d'Administration adopte les statuts du Service Universitaire de Santé Étudiante (SSE) qui se substituent au SIUMPPS à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration approuve l'abrogation des statuts du SIUMPPS à l'unanimité.

1.b.2. Nomination de Monsieur Laurent BENSOUSSAN en tant que Médecin-directeur du Service Universitaire de Santé Étudiante

M. Le Président indique que cette proposition s'est faite naturellement, Monsieur BENSOUSSAN étant quelqu'un de dynamique, tant vis-à-vis du service qu'auprès de ses collègues.

Le Conseil d'Administration se prononce favorablement à la nomination de Monsieur Laurent BENSOUSSAN en tant que Médecin-directeur du Service Universitaire de Santé Étudiante à l'unanimité.

1.b.3. Création d'une annexe du centre de santé (CDS) sur le Campus d'Aix-en-Provence

V. présentation de Monsieur Laurent BENSOUSSAN en 1.b.1

1.b.4. Participation aux frais de gestion du Centre de santé

V. présentation de Monsieur Laurent BENSOUSSAN en 1.b.1

Le Conseil d'Administration approuve la participation aux frais de gestion du centre de santé d'un montant de 11 € due par les établissements partenaires pour chacun de leurs étudiants.

2. AFFAIRES COURANTES DANS LES GRANDS DOMAINES D'ACTION DE L'ÉTABLISSEMENT

2.a. Formation

2.a.1. Révision du cadrage de la prime d'engagement pédagogique (PEP)

M. Lionel NICOD rappelle qu'AMU a choisi d'aligner les dispositifs existants pour les enseignants-chercheurs (C3 et RIPEC) avec les dispositifs permettant de valoriser les personnels qui ne sont pas enseignants-chercheurs, notamment les enseignants du second degré.

Ainsi la prime d'engagement pédagogique (PEP) peut être attribuée quand l'enseignant manifeste une activité d'un niveau élevé au regard de la contribution pédagogique (innovation, projets pédagogiques...), de l'encadrement des étudiants, de l'attractivité pédagogique de l'établissement (internes et externes à AMU), et des responsabilités pédagogiques exercées. Elle constitue un dispositif d'intéressement au sens de l'article L. 954-2 du Code de l'éducation.

Sont éligibles à cette prime :

- les enseignants-chercheurs (MCUPH-PUPH) hospitalo-universitaires titulaires ;
- les enseignants-chercheurs (MCF-PR) non titulaires (CDD-CDI LRU) ;
- les enseignants relevant d'un statut du premier ou second degré (PE, PRAG, PRCE...) ou assimilés (CDD-CDI LRU).

Le versement de la prime d'engagement pédagogique est compatible avec le versement des autres primes, la prime pour responsabilité pédagogique (PRP) et la prime de charges administratives (PCA), et n'ouvre droit à aucune décharge de service.

Conformément à la modification récente (décret de décembre 2022) du volet C3 « formation » du RIPEC, par symétrie la PEP prend en compte la suppression du délai de carence et introduit l'impossibilité pour les bénéficiaires de demander une autre prime individuelle comme la PEDR.

Mme Fathia TIR demande pour qui cette prime est-elle bénéfique : « *qui y gagne et qui y perd ?* ».

M. Lionel NICOD explique que cette prime existait avant le RIPEC et AMU a fait le choix de la maintenir pour les personnels non éligibles au RIPEC en l'alignant dessus.

Mme Fathia TIR déclare que l'équité chez les travailleurs leur permet de travailler et réduit la démotivation. Le SGEN CFDT prône « *À même mission et même travail, même salaire* » et donne un avis favorable à ce point.

M. Lionel NICOD répond que c'est l'objectif de la démarche.

Mme Laurence MOURET fait savoir que la PEP n'existe qu'à AMU.

Le Conseil d'Administration se prononce favorablement à la révision du cadre de la prime d'engagement pédagogique (PEP) à l'unanimité.

2.a.2. Demande de modifications de l'offre de formation (MOF) pour 2023/2024

M. Lionel NICOD indique que les modifications demandées sont relativement limitées, puisqu'une nouvelle accréditation est prévue en 2024.

Ces modifications sont liées à des projets structurants (changement de formation lié à la transformation de la formation de recherche en Master), à l'apprentissage, ou encore à des demandes résultant d'appels à projets tels que « *Dream*U* », « Transformation de la formation par la recherche » et « Multilinguisme », ainsi qu'à la réforme réglementaire de l'accès aux études de santé avec l'ouverture, dans certaines L3, des options « accès santé ».

Ces demandes de modifications concernent également la modélisation des troisièmes années des *bachelors* universitaires de technologie (BUT) avec la fermeture concomitante des licences professionnelles en 60 ECTS intégrées dans lesdits BUT.

Ces demandes de modifications concernent aussi le renouvellement de l'accréditation des diplômes d'ingénieur (DI) de Polytech, avec la modélisation des troisièmes années de ces DI prenant effet pour les élèves ingénieur entrant en première année du cycle d'ingénieur à la rentrée 2023. Pour les étudiants déjà inscrits dans un diplôme d'ingénieur, est prévue une fermeture de la troisième année avec, le cas échéant, une modification de la quatrième et/ou de la cinquième année.

Mme Fathia TIR s'enquiert de données sur l'évolution de l'apprentissage.

M. Lionel NICOD indique que l'apprentissage représentait 6 M€ de chiffres d'affaires et 1700 étudiants en 2019. En 2023, l'apprentissage représente 18 M€ et entre 4200 et 4500 étudiants. La politique proactive mise en place par AMU, aidée par les aides de l'état, a permis de faire levier et de multiplier par 3 ces chiffres en quelques années.

Mme Fathia TIR partage sa surprise après avoir appris au cours de discussion avec des étudiants, que les écoles, notamment KEDGE, ne favorisent pas l'apprentissage sur les Masters.

M. Lionel NICOD explique que la difficulté pour ces écoles réside dans le fait que les frais d'inscription s'élèvent entre 13 k€ et 15 k€. Ainsi, il est plus rentable pour ces écoles d'avoir des étudiants en formation initiale. Il ajoute qu'il existe toutefois des écoles qui se financent par l'apprentissage.

Mme Fathia TIR souligne l'attention à avoir quant à l'impact du développement exponentiel de l'apprentissage sur les personnels qui s'occupent de ces étudiants. Elle évoque notamment la situation des étudiants en situation de handicap.

M. Lionel NICOD indique que la prise en charge du handicap est un vrai sujet. Par ailleurs, il fait savoir qu'une réflexion est en cours sur un nouveau modèle économique de l'apprentissage.

Mme Fathia TIR demande si chaque service reçoit directement l'argent généré par les formations en apprentissage ou s'il est versé dans une caisse unique.

M. Lionel NICOD explique qu'avant 2018, les montants étaient gardés en central et n'étaient pas redistribués aux composantes. Cela a changé en 2019. La réflexion menée actuellement vise à trouver un modèle à l'intersection des deux fonctionnements.

Le Conseil d'Administration approuve le tableau de synthèse des modifications de l'offre de formation, au titre de l'année universitaire 2023/2024 à l'unanimité.

2.a.3. Demande de création d'un diplôme d'établissement pour l'année universitaire 2023/2024 : DU « Engagement »

M. Lionel NICOD indique qu'il s'agit d'une présentation atypique, pour la création d'un DU lié à l'engagement sociétal, qui s'inscrit dans la stratégie de formation votée en 2022 en vue de la nouvelle accréditation 2024.

L'objectif est de proposer des enseignements théoriques de sensibilisation dans le cadre d'un parcours renforcé Responsabilité Sociétale, Engagement Étudiant et Développement Durable, qui sera également composé d'une partie pratique. Les missions d'engagement pourront être réalisées au sein d'une association étudiante, en tant qu'élu dans un conseil de l'université ou dans une structure extérieure relevant de l'engagement sociétal.

L'objectif est de reconnaître l'engagement étudiant et que cela puisse être mentionné dans les CV des étudiants.

Ce DU sera testé à la Faculté des Sciences du Sport dans un premier temps, sachant que l'ensemble de l'activité sera réalisé de façon asynchrone.

M. Jean-Louis MORO indique que les étudiants auront la possibilité de suivre une sensibilisation à l'engagement. Par crédits supplémentaires, ils pourront également suivre une partie du DU et obtenir le DU Engagement à l'issue de leur licence.

Mme Fathia TIR trouve l'idée très bonne et se réjouit que AMU valorise même l'engagement syndical à travers ce dispositif. Elle demande comment seront calculés les frais d'inscription pour une personne qui se verrait être dispensée d'un module.

M. Jean-Louis MORO répond que, sur le modèle de la VAE, ils sont calculés au prorata.

M. Hervé DAUDE demande des précisions sur la présentation du dispositif.

M. Lionel NICOD indique qu'il y aura 3 dispositifs : 1 dispositif sur l'engagement, 1 dispositif sur l'international et 1 dispositif sur l'innovation. Ces 3 dispositifs auront le même modèle que celui présenté en séance.

Plusieurs scénarios sont possibles : la cellule concernée pourra effectuer une présentation du dispositif à la rentrée, sinon, le service pourra diffuser des supports de présentation.

Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un montage original, qui a lieu pour la première fois.

Erwan TRANVOUEZ rejoint la séance.

Mme Fathia TIR demande si une personne en formation initiale devra être rattachée à un diplôme.

M. Lionel NICOD répond que cela n'est pas une obligation, mais que le parcours de base est celui d'un parcours renforcé en licence. Il procède à la lecture de la maquette pour préciser son propos : il y a 4 unités d'enseignement :

- Connaître les enjeux de l'engagement, avec 60 heures de volume étudiant et une partie de mise en pratique,
- Concevoir un projet d'engagement, avec 60 heures de volume étudiant,
- Promouvoir une action d'engagement, avec 59 heures de volume étudiant,

- Gérer un projet d'engagement, avec 61 heures de volume étudiant.

Le Conseil d'Administration approuve la création d'un diplôme d'établissement pour l'année universitaire 2023/2024 : DU « Engagement » à l'unanimité.

2.a.4 Tarifs de formation continue des diplômes nationaux pour 2023/2024

M. Lionel NICOD rappelle que le point est systématiquement mis à l'ordre du jour. Il précise que ces tarifs ne sont facturés que si les étudiants ont un financement.

Le Conseil d'Administration approuve les tarifs de formation continue des diplômes nationaux pour 2023/2024 à l'unanimité.

Mme Amel LATIFI rejoint la séance.

2.a.5 ALLSH – Formations délivrées à distance – Révision de la tarification des frais pédagogiques à compter de 2023-2024

M. Lionel NICOD indique qu'il est nécessaire de revoir les frais d'inscription de la formation à distance, puisque la loi prévoit que les droits d'inscription à distance sont identiques aux droits d'inscription en présentiel.

Ainsi, les tarifs annuels pour les étudiants en formation initiale ou en reprise d'études seront composés :

- Des Droits universitaires obligatoires : DIN (Droits d'Inscription Nationaux), qui correspondent au forfait prestation de base, dont les montants sont fixés au niveau national et susceptibles d'évoluer chaque année ;
- Des prestations supplémentaires à distance, optionnelles au choix de l'étudiant.

Les prestations optionnelles offrent des réunions supplémentaires *via* Zoom, l'accès à certains forums, la présence d'un enseignant référent, etc.

Mme Emmanuelle ROSA s'étonne que les options supplémentaires ne fassent pas l'objet de réduction pour les étudiants boursiers.

Mme Fathia TIR demande si cette tarification s'applique à l'ensemble d'AMU.

M. Lionel NICOD indique que ce dispositif ne concerne que ALLSH.

Le Conseil d'Administration approuve la révision de la tarification des frais pédagogiques à compter de 2023-2024 à la majorité, dont 23 voix pour et 5 abstentions.

2.a.6 Campagne de sélection en Master 1, au titre de l'année universitaire 2023/2024 – Tableau modificatif pour l'UFR ALLSH

M. Lionel NICOD indique qu'il s'agit de corriger des erreurs matérielles dans les critères et attendus généraux d'examen des candidatures concernant deux formations en master 1 de l'UFR ALLSH.

Ces critères et attendus, mentionnés dans un tableau approuvé lors du Conseil d'administration du 13 décembre 2022, ne correspondaient pas aux éléments affichés sur la plateforme « Mon Master ».

Les corrections proposées concernent deux mentions : Langues et Sociétés et Etudes Culturelles. En effet, il y a eu une inversion de saisie dans la rubrique « critères et attendus » entre la langue Chinoise et les langues Coréenne et Japonaise. Une précision a également été apportée concernant le niveau

d'anglais : « *minimum C1 attesté par une certification reconnue de moins de deux ans pour les étudiants n'ayant pas suivi leurs études en licence LLCER anglais, ou tri-langue, ou LEA* ».

Le Conseil d'Administration approuve la modification du tableau de la campagne de sélection en Master 1, au titre de l'année universitaire 2023/2024 – Tableau modificatif pour l'UFR ALLSH à l'unanimité.

2. b. Ressources humaines

2.b.1. Campagne d'emplois 2023 – Enseignants-chercheurs - additif

M. Damien VERHAEGHE indique que suite à la démission d'un professeur associé à la FDSP, la composante demande le recrutement d'un maître de conférences (MCF) pour une prise de poste au 01/12/2023. Cela concerne la section CNU : 01-Droit privé et sciences criminelles et l'unité de recherche du Centre de droit économique. Dans le cadre de l'article de recrutement n°33, ce poste est proposé à la mutation exclusivement et ce afin de pouvoir recruter dans un vivier d'enseignants-chercheurs confirmés.

Par ailleurs, la FSMPM a obtenu la création d'un poste de MCF au 01/09/2023 (Séjour de la santé) dans le cadre des CNU (90-91-92) et qui sera destiné à recruter un enseignant en maïeutique (CNU 90).

Le Conseil d'Administration approuve l'additif à la campagne d'emplois 2023 – Enseignants-chercheurs à l'unanimité.

2.c. Institutionnel

2.c.1. Désignation des membres du conseil de gestion du service commun des Presses Universitaires (SCPU)

M. Philippe DELAPORTE rappelle que les Presses Universitaires travaillent sur la digitalisation et la numérisation des œuvres d'AMU. Les membres du Conseil de gestion du service proposés sont :

- 4 membres pour le secteur ALLSH : Tristan VIGLIANO, Xavier DAUMAULIN, Florence BANCAUD, Constance de GOURCY,
- 4 membres pour le secteur Droit et Sciences Politiques : Cyril BLOCH, Philippe BONFILS, Hervé ISAR, Emmanuel PUTMAN,
- 1 membre pour le secteur Sciences et Technologies : Olivier BELLIER,
- 1 membre pour le secteur Économie et Gestion : Claude PARAPONARIS,
- 1 membre pour le secteur Santé : Jean-Michel VITON.

M. Max BROUWER demande comment a été déterminé le nombre de membres par secteur.

M. Philippe DELAPORTE indique qu'il s'agit d'une désignation proportionnelle au nombre de publications.

Mme Fathia TIR demande les raisons de cette désignation.

M. Philippe DELAPORTE explique que les élus sont désignés pour 4 ans et que chaque renouvellement doit faire l'objet d'une approbation au CA.

Le Conseil d'Administration approuve la désignation des membres du conseil de gestion du service commun des Presses Universitaires (SCPU) à l'unanimité.

2.d. Normatif

2.d.1. Modification des Statuts du Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation (SUIO)

Mme Anne RIBAUD indique que les statuts étaient obsolètes et qu'ils ont été remis à jour.

Mme Fathia TIR s'enquiert de la méthode employée.

Mme Anne RIBAUD indique que la réflexion a été menée par la directrice administrative et elle-même et que les modifications ont été approuvées par la DAJI. Ces modifications portaient par exemple sur des chiffres, sur les missions du service qui n'étaient plus d'actualité.

Mme Fathia TIR demande si les personnels du service sont au courant de cette modification des statuts.

Mme Anne RIBAUD répond par la positive : les prochaines élections dépendent de l'approbation de ce point.

Mme Sandrine GIUMMARRA, chargée des affaires juridiques et institutionnelles à la DAJI ajoute que la principale difficulté découlait de l'inapplicabilité et donc de l'inapplication des dispositions applicables empêchant la tenue des réunions du Conseil de gestion du SUIO. Parallèlement il convenait d'élire les représentants du personnel BIATSS siégeant au Conseil de gestion. Aussi il a été choisi de modifier en amont les statuts avant de procéder à l'élection. Elle indique que le personnel du SUIO a vraisemblablement été informé, parce que les statuts devaient être votés initialement le 2 mai, et qu'un scrutin était prévu à la suite d'une réunion de l'ensemble du service. L'annulation du Conseil d'administration a entraîné le report de la date des élections. De fait, l'élection aura lieu à la suite de la modification des statuts et conformément à la nouvelle version.

M. Max BROUWER fait remarquer une erreur dans l'article 3 des statuts : « *Le rapport annuel, après avoir été soumis au Conseil d'administration de l'université, est transmis par ce dernier au Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur Code de l'éducation.* »

Le Conseil d'Administration approuve la modification des statuts du Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation (SUIO) à l'unanimité.

2.d.2. Modification des statuts du Service Universitaire des Langues (SUL)

Mme Laurence CORVELLEC indique qu'il s'agit d'un additif. Le Service Universitaire des Langues (SUL) porte une mission liée aux langues vivantes et notamment le diplôme d'établissement intitulé « langue et culture françaises ». Ce diplôme d'établissement est un élément structurant de l'offre de formation en Français Langue Étrangère (FLE) à Aix-Marseille Université.

Ce diplôme n'était pas mentionné dans les statuts du SUL et le Conseil de gestion du 15 février 2023 a validé à l'unanimité le fait d'ajouter la mention FLE dans l'article 2 des statuts.

M. Max BROUWER demande si cette mention est obligatoire.

M. Lionel NICOD répond par la négative. Il explique toutefois que ce nouveau service avait des inquiétudes et avait besoin d'être rassuré. Ce choix a donc été fait pour rassurer les collègues et apaiser le climat au sein du service.

Mme Emmanuelle ROSA insiste sur le fait que ce service nouveau mériterait une certaine attention de l'administration.

Mme Laurence CORVELLEC note le point.

Mme Fathia TIR indique que ce point n'est pas anodin. En effet, la demande du service d'ajouter cette mention vient d'une appréhension vis-à-vis de l'importance prise par la langue anglaise lors de la fusion. Pour rassurer les personnels, il faut inscrire la spécificité d'un service et ne pas en noyer le socle.

Le Conseil d'Administration approuve la modification des statuts du Service Universitaire des Langues (SUL) à la majorité avec 25 voix pour et 3 abstentions.

2.e. Divers

2.e.1. Plan Campus – Rapport financier annuel 2022

M. Bertrand MALLET rappelle les modalités de financement des opérations du Plan Campus, à savoir :

- Une convention d'ingénierie terminée en 2012,
- Les Opérations avancées subvention ANR,
- Et les Intérêts de la Dotation non consommable.

Les principales avancées de 2021 et 2022 sont :

- 205 155 k€ de dotation encaissée au 31/12/2022 depuis le début de l'opération
- 3,65 M€ d'AE consommées en 2022, 14,7 M€ de CP consommés en 2022
- 20,3 M€ de recettes encaissées en 2022 et un solde budgétaire de 5 614 k€
- 248 683 k€ de dépenses au 31/12/2022 décaissées pour les opérations financées par la DNC
- Une trésorerie finale : Ratio charges décaissables / produits encaissables au 31/12/2022 de 37 849 k€

Contrat de partenariat « Aix-Quartier des facultés » :

Les avenants 3 et 4, pour finaliser les mesures d'accompagnements du contrat de partenariat, ont été validés. AMU a accepté la demande de refinancement de la société EIFFAGE pour le contrat de partenariat MELAUDIX concernant l'opération Aix-Quartier des facultés. Gains nets du refinancement pour AMU : 532 k€ (sur la durée du contrat, après déduction des frais).

Opération de rénovation du bâtiment F. Pouillon :

La mise en sécurité des locaux d'archives au sous-sol du bâtiment Pouillon s'est achevée en septembre 2022. Les marchés de programmation technique du clos-couvert ont été formalisés et la mission a débuté. Les diagnostics complémentaires de la toiture (géomètre, amiante, plomb, radon, phytosanitaire, audit SSI...) sont programmés pour 2023.

Opération réhabilitation « division de l'étudiant » ALLSH :

Les diagnostics (structure béton, amiante, plomb) ont été finalisés en septembre 2022. Le nouveau marché de programmation technique sera notifié au premier trimestre 2023.

Opération « Aix -Eco-Campus Pauliane » :

Le marché global de performance pour le projet Écocampus Pauliane a été en dialogue compétitif durant l'année 2022. Les offres finales des candidats ont été remises le 16 décembre. La notification du marché sera officielle au premier semestre 2023. Les premiers travaux de démolition démarreront à l'été 2023. La livraison des bâtiments est programmée pour l'été 2025.

Un nouvel outil financier pour la gestion de la dotation Campus a été commandé à Finance Consult. Il permettra de mettre à jour la trésorerie des intérêts de la dotation. Cet outil sera à jour au 1er trimestre 2023.

Contrats de partenariat Campus Luminy 2017 :

La période de garantie de parfait achèvement du bâtiment TPR2 s'est achevée en octobre 2022. L'ensemble des installations provisoires ont été démontées en 2022.

D'autres opérations sont en cours :

Les travaux de la chaufferie continuent et devraient être terminés à l'été 2023.

La première consultation pour le Grand Hall ayant été infructueuse, elle a été relancée en 2022.

Le marché sera attribué au second trimestre 2023 avec pour objectif une livraison fin 2025. Les travaux du Technoforme sont terminés et la livraison a été notifiée en février 2022.

Concernant les travaux Luminy CNRS (participation Plan campus AMU 11.7 M€): le niveau d'avancement global des travaux est de 61 % à fin janvier 2023.

Mme Emmanuelle ROSA s'enquiert du niveau de détail de réalisation. Elle demande si les occupants sont laissés avec une surface brute.

M. Bertrand MALLET indique qu'il s'agit d'une livraison de surface équipée, l'équipe dédiée va jusqu'au détail des équipements et travaille avec des groupes de travail tout long de la construction et jusqu'au parfait achèvement après réception.

Mme Fathia TIR se réjouit de ces travaux, qui améliorent la visibilité d'AMU et la vision du public qui voudraient s'y inscrire. Elle demande si quelque chose est prévu pour l'intérieur de ces bâtiments. Elle fait notamment référence au bâtiment 5 de l'UFR Sciences.

M. Damien VERHAEGHE indique que la rénovation de l'intérieur des bâtiments est un travail parfois compliqué, notamment pour une réaffectation des espaces cohérente et qui tient compte des nouvelles pratiques de travail (télétravail, travail collaboratif, etc.). Il confirme qu'une opération de réhabilitation intérieure du bâtiment 5 est bien financée par le nouveau CPER.

Le Conseil d'Administration approuve le Rapport financier annuel 2022 du Plan Campus à l'unanimité.

2.e.2. Concessions de logement pour nécessité absolue de service (UFR SMPM – site Timone et site Nord)

M. Stéphane AMIDIEU indique que suite au départ le 1er septembre 2022 de M. CARME, agent logé en nécessité absolue de service pour la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales située sur le site de la TIMONE, la direction SMPM soumet à l'approbation du CA la proposition de loger M. JF NGUYEN.

Par ailleurs, sur le site Nord cette fois de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales, et suite au départ de M. SOLLAT le 28 février 2022, la direction SMPM soumet à l'approbation du CA la proposition de loger M. GRIMAUD.

Mme Fathia TIR s'enquiert des motivations du départ des personnes précédemment logées.

M. Stéphane AMIDIEU répond que ces agents ont souhaité quitter leur logement pour des raisons personnelles.

M. Georges LEONETTI ajoute que ces personnes sont logées en adéquation avec leurs contraintes.

Le Conseil d'Administration approuve les concessions de logement pour nécessité absolue de service (UFR SMPM – site Timone et site Nord) à l'unanimité.

2.e.3. Sortie d'inventaire d'un véhicule

M. Stéphane AMIDIEU indique qu'il s'agit d'un véhicule qui a 5 ans et 180 000 km au compteur.

Mme Fathia TIR demande ce que deviendra ce véhicule.

M. Stéphane AMIDIEU répond qu'il sera expertisé avant d'être mis en vente ou détruit.

Le Conseil d'Administration approuve la sortie d'inventaire d'un véhicule à l'unanimité.

2.e.4. Compte-rendu des contrats/conventions et actes approuvés par le Président en vertu de sa délégation de pouvoir

Laurence CORVELLEC rappelle l'engagement pris à établir un tableau récapitulatif des contrats, conventions et actes approuvés par le Président en vertu de sa délégation de pouvoir. Ces signatures s'élèvent au nombre de 4 440.

Le Conseil d'Administration approuve le compte-rendu des contrats/conventions et actes approuvés par le Président en vertu de sa délégation de pouvoir à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 12.

**Le Président du Conseil d'administration,
ÉRIC BERTON**